



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école

NON AU HARCÈLEMENT



© Matignon

Le harcèlement, ce sont d'abord des drames.

Des jeunes que la bêtise et la haine poussent à la peur, l'angoisse et parfois jusqu'à l'irréparable. Des jeunes pour qui le calvaire se poursuit 24 heures sur 24, jusque dans leur chambre à coucher, à cause des réseaux sociaux.

Le harcèlement, ce sont aussi des familles brisées et des traumatismes qui durent. Le harcèlement est grave, et c'est un phénomène de masse : au collège, deux enfants par classe en sont victimes, tout comme près d'un million d'enfants au cours des trois dernières années.

Pourquoi mener un plan interministériel ?

Pour lutter contre le harcèlement, l'école est en première ligne.

Mais pour mener efficacement le combat, l'action de chacun est nécessaire : forces de l'ordre, magistrats, soignants, collectivités, acteurs associatifs, plateformes.

Tous les ministères doivent venir en appui du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. C'est pourquoi, j'ai demandé en juin dernier un plan interministériel de lutte contre le harcèlement. Un plan que j'ai souhaité porter au plus haut niveau.

Avec la mobilisation de tous les ministres concernés, nous sommes aujourd'hui en mesure de le présenter avec des objectifs clairs : **100% prévention, 100% détection, 100% solutions.**

Notre première priorité, c'est de mieux prévenir le harcèlement.

Trop souvent, le harcèlement scolaire est minimisé et la parole de l'enfant n'est pas écoutée.

Nous allons donc former les élèves, les parents, tous les membres de la communauté éducative, mais aussi renforcer la formation des policiers, des gendarmes et des magistrats.

Pour que chacun prenne conscience des conséquences de ces actes, des policiers, gendarmes et magistrats mèneront des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires.

J'ajoute que nous aurons une attention toute particulière pour les faits de harcèlement dans le cadre sportif.

Le second enjeu, c'est la détection.

Notre objectif est clair : détecter tous les cas de harcèlement, et offrir à toutes les victimes et à leurs familles, un parcours clair et balisé. Nous allons mettre en place des dispositifs pour mieux évaluer le danger. Nous ferons du 3018, le numéro unique d'alerte et de signalement. Nous renforcerons, enfin, les coopérations entre les établissements, la police et la justice dans chaque territoire.

Le troisième enjeu, ce sont les réponses que nous apportons.

Nous améliorerons donc le fonctionnement de la chaîne pénale, en rendant systématique la saisine des procureurs en cas de plainte ou de signalement dans les établissements, et nous veillerons à ce que chaque harceleur soit sanctionné.

Nous nous doterons, en particulier, d'un véritable arsenal pénal contre le cyberharcèlement en développant la confiscation des téléphones ou en permettant l'exclusion des réseaux sociaux.

Enfin, le harcèlement provoque des troubles psychologiques parfois graves. Nous allons donc renforcer l'accompagnement pour la santé mentale des jeunes harcelés.

Par ailleurs, parce qu'aucun adulte ne pourrait supporter les brimades, les humiliations et parfois les coups dont les enfants harcelés sont victimes, nous lancerons une vaste campagne de communication qui doit permettre un électrochoc autour d'un mot d'ordre : **ne minimisons pas la parole des enfants.**

Élisabeth Borne
Première ministre

Tous mobilisés contre le harcèlement à l'école.

« Les agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer sont en première ligne avec les équipes éducatives et les familles de victimes dans la lutte contre le harcèlement à l'école. Nous apportons aujourd'hui des réponses concrètes à ce fléau, en déployant des interventions massives dans les établissements, en renforçant nos capacités de lutte contre le cyberharcèlement, ainsi qu'en développant des outils de détection à destination du grand public. »

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

« Le ministère de la Justice entend prendre toute sa part dans ce plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire. Nous continuerons le combat mené depuis plusieurs années déjà contre les violences scolaires, accompagnerons les victimes de ces infractions et y apporterons une réponse pénale ferme et rapide afin que plus aucun élève n'ait à redouter de se rendre à l'école, au collège ou au lycée tous les matins. »

Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice

« Sur le harcèlement entre les élèves, il faut un électrochoc et un changement de paradigme. Le harcèlement existe dans toutes les écoles du monde. Des pays ont réussi à le faire baisser de manière massive. C'est tous ensemble que nous devons l'assumer pour être irréprochable, pour le prévenir, le détecter et protéger les victimes. Nous le devons aux élèves et aux familles. Tous les enfants ont le droit à une scolarité sans harcèlement. Tous les enfants ont le droit d'aller à l'école sans la boule au ventre. La lutte contre le harcèlement sera au cœur de mon engagement. À l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, le 9 novembre, il y aura une enquête dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées de France pour lancer cette responsabilisation de tous, équipe éducative, élèves et parents. Ce sera l'acte fondateur de la nouvelle politique de lutte contre le harcèlement. »

Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

« Le harcèlement à l'école a des conséquences désastreuses sur la santé mentale, qui peuvent être fatales et laissent des séquelles tout au long de la vie. C'est un véritable enjeu de santé publique que de mieux prévenir ces situations, mais aussi de détecter au plus vite et de prendre en charge les jeunes qui en sont victimes. Notre stratégie de lutte contre le suicide s'y attache tout particulièrement, avec le déploiement de déjà plus de 70 000 secouristes en santé mentale formés et prêts à apporter une première aide. »

Aurélien Rousseau, ministre de la Santé et de la Prévention

« Face au harcèlement, trop souvent les familles se sentent démunies. Comment mieux voir ce que vivent nos enfants ? Comment les aider, tout en respectant leur intimité ? Comment soutenir un enfant qui perd confiance ? Accompagner les parents face à leurs questions, les aider à réagir et à prévenir, pour protéger leurs enfants : c'est notre rôle. Nous serons au rendez-vous pour nos familles et nos enfants. »

Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles

« Parce qu'il peut intervenir sur nos terrains de sport aussi souvent que dans nos cours d'école, le harcèlement doit être combattu dans le champ sportif avec une détermination absolue. Dans nos centres de formation, dans nos clubs, du monde amateur jusqu'au plus haut niveau, il ne peut y avoir de place pour les violences, l'emprise, les brimades ou le bizutage. Ni, dans la sphère numérique, pour ces vagues de cyberdéfoulement qui visent de plus en plus souvent nos sportifs et nos athlètes. Face à ces dérives, nous renforçons nos moyens de détecter et sanctionner systématiquement les auteurs, tout en apportant le soutien et l'accompagnement nécessaires aux victimes. »

Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Tous mobilisés contre le harcèlement à l'école.

« Il est impératif de garantir une éducation égalitaire et respectueuse pour tous les jeunes, indépendamment de leur orientation sexuelle, identité de genre ou origines. L'objectif est de créer un environnement scolaire inclusif où les jeunes peuvent s'épanouir et réussir sans crainte de harcèlement. Le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations s'engage pleinement dans la lutte contre le harcèlement scolaire et œuvrera sans relâche pour que les jeunes puissent vivre et étudier en toute sécurité. »

Bérangère Couillard, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

« Le harcèlement n'a pas sa place que cela soit dans la vie réelle ou sur les réseaux sociaux. Ce qui est interdit hors ligne doit l'être en ligne car la cyberviolence n'a de cyber que le nom. Un signalement plus efficace, des harceleurs bannis des réseaux sociaux, un meilleur accompagnement des parents à la parentalité numérique, le gouvernement est pleinement mobilisé pour mettre fin à ce fléau qui touche nos enfants. »

Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé du Numérique

« Le harcèlement scolaire est un véritable fléau auquel les élèves en situation de handicap ne sont pas étrangers, voire en première ligne. Il est essentiel de prendre en compte cette particularité dans notre lutte contre toutes les formes d'agressions, qu'elles soient physiques ou verbales. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation du Gouvernement et de Gabriel Attal, qui fait de ce combat une priorité. »

Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées

« Le Gouvernement est engagé contre toutes les formes de violences faites aux enfants à l'école, dans le cadre familial, mais aussi en ligne. Nos enfants ont vocation à grandir sereinement. Nous sommes déterminés à éradiquer le fléau du harcèlement. L'ambition de notre plan est claire : permettre à l'école de retrouver sa vocation initiale, et être un espace d'échange et d'apprentissage loin de toute peur. »

Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance

« La lutte contre le harcèlement scolaire nécessite l'engagement de tous, à l'école comme en dehors. En tant que secrétaire d'État à la Jeunesse, au SNU et à la Vie associative, je continuerai à mobiliser activement tous les acteurs qui interagissent avec nos jeunes pour lutter contre ce fléau ! »

Prisca Thevenot, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel



État des lieux de la politique de lutte contre le harcèlement

Depuis 2017, la lutte contre le harcèlement à l'école a été constamment renforcée pour faire face à la multiplication des situations de harcèlement. Aujourd'hui, selon les enquêtes de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 15 % des collégiens déclarent s'être sentis harcelés au cours d'une année scolaire, un collégien sur cinq a été victime d'au moins un acte de cyberviolence de façon répétée et 6,7 % des collégiens déclarent être victimes de plusieurs formes de violences de façon répétée.

L'action du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'inscrivant dans le cadre fixé par la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire qui crée un délit de harcèlement scolaire.

Elle repose notamment sur le déploiement du programme de prévention et de lutte contre le harcèlement (pHARe) obligatoire dans les écoles et les collèges publics depuis la rentrée 2022 et étendu aux lycées publics à la rentrée 2023.

Le programme vise à :

- doter toutes les écoles et les établissements scolaires d'un plan de prévention structuré et efficient ;
- assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire ;
- apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et prévisibilité de l'action publique ;
- former les élèves et les personnels à la prévention et la détection des situations de harcèlement ;
- garantir la prise en charge de 100 % des situations signalées.

Au-delà des personnels et des élèves des établissements, la politique de lutte contre le harcèlement mobilise **plus de 400 référents harcèlement en académie et en département** chargés de traiter les situations qui leur sont signalées par les établissements ou les familles, notamment par l'intermédiaire de plateformes d'appels académiques et de la ligne d'écoute nationale : le 3018.

À la rentrée 2023, de nouveaux moyens d'action ont été déployés :

- augmentation des subventions à l'association opératrice de la ligne d'écoute 3018 ;
- durcissement des sanctions pour une meilleure prise en charge des situations de harcèlement les plus graves (décret du 16 août 2023) : dans le premier degré, il est désormais possible de changer d'école un enfant dont le comportement intentionnel et répété fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école ; dans le second degré, la procédure disciplinaire est étendue aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement ;
- nomination d'au moins un référent harcèlement au sein de chaque collège chargé de coordonner et d'animer la politique de lutte contre le harcèlement.

Quelques illustrations concrètes de la mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement

Renforcer le collectif au sein des établissements

Les stratégies d'équipe jouent un rôle de premier plan dans l'amélioration du climat scolaire d'une école ou d'un établissement scolaire. Concrètement, le programme pHARe s'organise autour d'un collectif d'adultes volontaires chargés de :

- prévenir et détecter toutes les formes de harcèlement ;
- intervenir après le signalement de faits de harcèlement ou du mal-être d'un élève pour mettre fin aux agissements des harceleurs ;
- accompagner et former tous les élèves à la lutte contre le harcèlement et à la compréhension de ses effets.

Au niveau national, plus de 30 000 personnels ont déjà rejoint une équipe ressource. La prévention par les pairs constitue également un axe important du programme avec plus de 15 000 élèves ambassadeurs recensés en 2022-2023.

Les situations de harcèlement à l'école sont souvent complexes car le phénomène est peu visible des adultes. Le repérage est la clé d'une résolution rapide. Au collège Louis Braille d'Esblly (académie de Créteil), neuf personnes parmi les personnels enseignants et éducatifs ont été volontaires pour rejoindre l'équipe ressource et suivre les formations académiques. Au sein du collège, ils sont devenus des interlocuteurs privilégiés pour détecter les situations de harcèlement et recueillir la parole des victimes et des témoins. Ensemble, ils peuvent croiser leurs regards sur une situation et intervenir le plus rapidement possible.

Mobiliser les personnels à tous les échelons de l'éducation nationale

Si un élève (ou sa famille) n'ose pas ou ne souhaite pas signaler le harcèlement dont il est victime au sein de son établissement, ou s'il estime ne pas avoir été entendu, il peut prendre contact avec la ligne académique dédiée au harcèlement (liste sur education.gouv.fr), la plateforme nationale d'appel 3018 ou encore par courrier. La situation est alors prise en charge par les référents harcèlement de l'académie concernée. Elle peut être résolue rapidement : dans l'académie de Poitiers par exemple, une situation de harcèlement signalée aux référents a été traitée dans les cinq heures qui ont suivi la réception du courrier d'alerte ; le principal a immédiatement reçu les enfants et les familles impliqués.

Plus la détection est précoce, plus la situation a des chances d'être résolue rapidement. C'est le sens de la formation des équipes ressources pHARe. Dans l'académie de Rennes, Olivier Le Magoarou, inspecteur pédagogique régional, relève que « les écoles et collèges qui ont mis en place le protocole sont satisfaits à 85 % du traitement des situations d'intimidation ». Et pour parvenir à résoudre les situations les plus complexes, « les établissements sollicitent de plus en plus les référents départementaux sur les situations ». Ces personnels apportent alors leur expertise aux équipes des établissements pour restaurer des dynamiques de groupes positives. En accueillant la parole des victimes, en apportant des conseils aux chefs d'établissement, ils identifient les circonstances dans lesquelles les élèves impliqués vont pouvoir poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions et demeurent à l'écoute des familles jusqu'à la résolution de la situation.

Travailler dans un esprit de partenariat

L'information des familles est un élément très favorable à l'apaisement du climat scolaire. Informés dès le début de l'année scolaire de l'existence d'un protocole de traitement des situations de harcèlement, les parents témoignent le plus souvent leur confiance aux personnels éducatifs. Ainsi, dans l'académie de Créteil, une note d'information est distribuée dans les carnets de liaison des élèves le jour de la rentrée.

De plus en plus fréquent, le cyberharcèlement impacte la vie des élèves et des établissements, il se déroule souvent sur les réseaux sociaux hors temps scolaire. C'est pourquoi la prise en charge de ce phénomène nécessite une alliance entre tous les membres de la communauté éducative : personnels de l'établissement, parents d'élèves, collectivités territoriales et partenaires associatifs. Sur chaque territoire, les collectivités et les partenaires associatifs sont de véritables alliés de la lutte contre le harcèlement. De nombreuses municipalités se mobilisent avec les écoles et établissements scolaires de leur secteur pour produire des affiches et des vidéos de sensibilisation. Les associations agréées par l'éducation nationale peuvent venir compléter l'action menée au sein de l'établissement.

La parole aux élèves

Que peuvent faire les lycéens pour lutter contre le cyberharcèlement ?

« Bien sûr cela nous touche, on est nous-même lycéens et on est dans une ère où Internet est présent dans nos vies. Je suis moi-même sur les réseaux sociaux. On a des groupes de classe et on interagit beaucoup avec ces réseaux et c'est là que se forment le plus souvent des violences sur Internet. Très souvent, on ne s'en rend pas compte puisqu'on se dit que c'est de l'ordre du privé mais je pense que les lycées doivent vraiment s'emparer de cette problématique et faire en sorte que les choses avancent. Dans mon lycée, on a mis plusieurs choses en place dont un projet de radio. Notre première émission était sur le sujet du harcèlement et qui a découlé sur le cyber-harcèlement car la plupart des élèves en ont parlé. Ils nous ont dit que sur les réseaux sociaux ils se faisaient beaucoup insulter mais qu'ils n'en parlaient pas souvent. »
Fatou

Tu as été victime de harcèlement, tu nous racontes ?

« Cela a commencé à l'âge de 12 ans jusqu'à 15 ans. Cela a commencé par des petites moqueries, des insultes. Et pour finir, ils ont retourné tout le monde contre moi et j'ai dû partir de l'établissement scolaire. Quand on est seul, on est désespéré et on ne sait plus quoi croire et on croit le harceleur et on croit ce qu'ils nous disent. »
Clément

Un message à ceux qui sont harcelés ?

« Ce n'est pas parce que quelqu'un dit ça de vous que c'est vraiment vous, ou vrai... c'est faux ! Vous êtes vous ! Et ce n'est pas quelqu'un qui doit diriger votre vie. Vous êtes vous ! Et vous devez faire ce que vous avez envie de faire. Vous êtes vous ! Il faut en faire sa force et ne pas se cacher, être vous. Moi encore aujourd'hui j'apprends à être moi et c'est compliqué, c'est très compliqué je l'avoue, mais il faut essayer et ne rien lâcher et vraiment être vous. »
Garance

Plan interministériel de lutte

contre le harcèlement à l'école

	100% PRÉVENTION	100% DÉTECTION	100% SOLUTIONS
 <p>ÉCOLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordinateurs harcèlement dans tous les établissements scolaires via le dispositif pHARe ✓ Formation de tous les enseignants, personnels éducation, AESH et professionnels de la jeunesse et des collectivités ✓ 1000 services civiques dédiés dans tous les lieux de vie de l'enfant ✓ Systematisation de la sensibilisation des élèves et des parents ✓ Des cours d'empathie pour développer les compétences psychosociales des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Numéro unique : 3018 ✓ Plus de personnel dédié au harcèlement dans chaque académie ✓ Questionnaire soumis à tous les élèves dès le CE2 pour un recueil systématique de la parole ✓ Stage de détection aux risques pour les parents volontaires ✓ Temps de parole dédiés pour les élèves et les parents 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Équipes académiques d'intervention ✓ Changement d'établissement de l'élève harceleur en cas de harcèlement grave
 <p>SPORT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation de tous les éducateurs sportifs et des bénévoles ✓ Sensibilisation renforcée des présidents de fédérations, des directeurs techniques nationaux, et des directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, de l'éducation et des sports 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi systématique de la lutte contre le harcèlement dans les contrats de délégation des fédérations ✓ Contrôles renforcés de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protection renforcée des sportifs contre le cyberharcèlement
 <p>NUMÉRIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffusion d'un livret de prévention contre le cyberharcèlement auprès des enfants en école primaire ✓ Label « Parents, parlons numérique » pour les associations qui accompagnent les familles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bouton de signalement qui renvoie vers la plateforme 3018 sur l'ensemble des réseaux sociaux ✓ Passeport numérique Pix 6^e pour sensibiliser aux risques et aux gestes à adopter en ligne pour tous les élèves de 6^e 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exclusion du réseau social qui a servi au délit, d'une durée de six mois à un an, en cas de harcèlement grave
 <p>POLICE-GENDARMERIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentations par les policiers et les gendarmes en milieu scolaire pour sensibiliser les familles aux risques encourus ✓ Renforcement de la formation pour tous les policiers et les gendarmes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Grille d'évaluation commune (police, gendarmerie, justice) pour mieux prendre en compte les dépôts de plainte 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un dispositif national harmonisé par l'Office des mineurs (Ofmin) pour une meilleure prise en charge des plaintes des victimes
 <p>JUSTICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de la formation des magistrats et du personnel de la Protection judiciaire de la jeunesse ✓ Mobilisation des professionnels de justice pour sensibiliser les élèves à cette infraction et aux risques de sanctions encourus 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comités locaux d'aide aux Victimes (Clav) : un référent éducation, police-gendarmerie et justice à l'échelle locale dans chaque parquet ✓ Grille d'évaluation commune (police, gendarmerie, justice) pour mieux prendre en compte les plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Saisine systématique et immédiate du procureur pour chaque situation préoccupante ✓ Référé harcèlement dans tous les tribunaux ✓ Sanctions pénales graduées : stages de citoyenneté (parents + élèves) ; justice restaurative ; réparation pénale ; peines aggravées allant jusqu'à dix ans en cas de suicide ✓ Confiscation du téléphone portable
 <p>SANTÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création de modules de formation dédiés au repérage des troubles anxieux et dépressifs chez l'enfant ✓ Intervention des professionnels de santé dans les établissements scolaires tout au long de l'année ✓ Coopération territoriale renforcée entre les professionnels de santé et les personnels de santé scolaire ✓ Consolidation du réseau des maisons des adolescents pour en faire une ressource d'expertise pour le personnel scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail avec les professionnels de santé pour améliorer les signalements des cas de harcèlement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement du dispositif Mon soutien psy : <ul style="list-style-type: none"> • conditions d'accès facilitées pour les consultations avec des psychologues • augmentation du nombre de séances prises en charge par l'Assurance maladie

Une nouvelle campagne de sensibilisation à partir du 9 novembre

Près d'un million d'enfants vivent une situation de harcèlement à l'école. Cette violence continue conduit à des fins tragiques avec une hausse de +300% de tentatives de suicide chez les jeunes de moins de 15 ans au cours des dix dernières années. Lutter contre le harcèlement à l'école est aujourd'hui un enjeu national.

Ces dix dernières années, de nombreuses mesures, ainsi que des outils et des campagnes de prévention ont permis d'accompagner les enfants, adolescents et adultes confrontés au problème du harcèlement. Ils ont également aidé à la prise de conscience et à l'identification de situations de harcèlement en libérant la parole. **Mais un problème de perception persiste.**

Il est aujourd'hui difficile pour les enfants et les adolescents d'être entendus. Les adultes ont en effet souvent tendance à minimiser la violence subie, la réduisant à des « chamailleries » ou « jeux d'enfants ». Les adultes, au sens large – peu importe qu'ils fassent partie du corps éducatif, de la famille ou de l'entourage ou même des forces de l'ordre – ont en effet du mal à appréhender le vécu des enfants et des adolescents.

Il est essentiel d'améliorer l'écoute et de prendre conscience du décalage entre la perception des adultes et la violence physique et psychologique vécue au quotidien par les enfants et les adolescents.

Face à ce constat qui nous oblige, un mot d'ordre :

Ne minimisons pas ce que vivent les enfants

Cette nouvelle campagne va mettre en lumière de véritables mots d'enfants et d'adolescents. Des mots en apparence anodins qui cachent en réalité une détresse parfois absolue. Des mots dont la minimisation est un danger. Des mots qui seront exposés, explicités et diffusés dans le cadre d'une campagne de sensibilisation d'ampleur afin de traduire de façon immédiate cette différence de perception.

Différents temps forts sont prévus à compter du 9 novembre, journée de lutte contre le harcèlement scolaire :

Temps 1

- Un film TV de 30 secondes
- Une campagne print de presse et d'affichage
- Une campagne digitale

Temps 2

- Une expérience sociale jouant sur la perception
- Un affichage événementiel

Par ailleurs, des partenariats seront également noués sur un temps long.

Notre écoute et une perception juste du vécu des enfants et des adolescents sont essentielles pour lutter contre le harcèlement. Ne minimisons pas ce que vivent les enfants. Agissons ensemble dès les premiers signes. Face au harcèlement, faites le 3018.

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national



